

L'ENTREPOSAGE DES RDD Résidus Domestique Dangereux

Rangez vos produits chimiques dans leur emballage d'origine. Vous pourrez consulter en tout temps les instructions sur leur utilisation et leur élimination.

Fermez hermétiquement les contenants des produits dont vous voulez vous débarrasser, puis gardez-les dans un endroit sécuritaire.

Ne mélangez jamais les produits chimiques et ne réutilisez pas leurs contenants vides à d'autres fins. Lorsque mélangés, certains produits peuvent réagir et produire des gaz toxiques.

Gardez ces produits hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

Lors de l'achat d'un produit domestique dangereux (RDD), n'achetez que la quantité correspondant à vos besoins et utilisez la totalité du produit. Sinon, donnez vos surplus à un proche.

Ne jetez pas de RDD dans les égouts. Ces produits dangereux contiennent des contaminants qui nuisent au traitement des eaux usées des stations d'épuration.

Note : Les RDD sont des produits générés par des individus dans le cours d'une activité purement domestique qui contiennent des substances nuisibles à la santé humaine et à l'environnement.

LES RDD : DÉMASQUEZ-LES



CORROSIF : Ce produit brûle la peau et les yeux ou, s'il est avalé, la gorge et l'estomac.



INFLAMMABLE : Ce produit ou les vapeurs qu'il dégage prend feu facilement s'il est placé près d'une source de chaleur, de flammes ou d'étincelles. Un chiffon utilisé avec ce produit peut prendre feu tout seul.



EXPLOSIF : Ce contenant peut exploser s'il est chauffé ou percé. Les éclats de métal ou de plastique peuvent causer de graves blessures, surtout aux yeux.



POISON : Si ce produit est avalé, léché ou parfois touché ou inhalé, il peut provoquer des malaises ou la mort.

Source : Santé Canada



CUISINE

- Ammoniaque
- Cire à meubles
- Combustible à fondue
- Extincteur
- Liquide pour déboucher les tuyaux
- Nettoyant à four
- Nettoyant pour métaux
- Poudre à récurer

SALLE DE BAIN

- Alcool à friction
- Colorant capillaire
- Cosmétiques
- Dissolvant de vernis à ongles
- Fixatif
- Médicaments
- Nettoyant de toilette
- Vernis à ongles

SALLE DE LAVAGE

- Adoucissant
- Détachant-détersif
- Eau de Javel

SOUS-SOL ET PLACARD

- Colle à base de solvant
- Décapant
- Fluorescent et ampoule fluocompacte
- Peinture, teinture, vernis, préservatif pour le bois et solvant
- Pile (rechargeable ou non)

GARAGE OU REMISE

- Acide muriatique
- Aérosol
- Antigel
- Batterie d'automobile
- Bonbonne de propane
- Engrais chimique
- Huile usagée et les contenants
- Produits à piscine
- Vieux pesticides

COMME L'EAU ET LE FEU !

Bien qu'ils puissent nous sembler inoffensifs, les produits d'entretien pour les piscines, comme le **chlore**, deviennent très dangereux s'ils sont mal utilisés.

En plus d'être de puissants irritants pour les yeux et la peau, ces substances peuvent causer de vives réactions chimiques si elles sont rangées à proximité d'autres produits dangereux (peintures, solvants, algicides pour piscines, etc.). **Lisez attentivement les étiquettes avant de manipuler vos produits d'entretien pour piscine !**

Source : Transport Canada

Vos RDD sont acceptés à :

Écocentre - Station des eaux usées
593, rang de la Seigneurie
Sainte-Émélie-de-l'Énergie.

Heures d'ouverture

Mai à octobre inclusivement
Les vendredis de 12h à 16h et les samedis de
9h à 16h.

Durant la période hivernale (novembre à avril)
ouvert sur RDV, un vendredi par mois
(20\$/verges³). Veuillez consulter le calendrier,
disponible sur le site Internet de la municipalité
ou au bureau municipal.

<http://www.ste-emelie-de-lenergie.qc.ca/services>

Coût

Gratuit pour les RDD, les appareils
électroniques et informatiques, le métal et les
pneus.

Pour les matériaux secs, gratuit pour 9 vg³/an
(15 vg³/an si possède un permis de
construction). Des frais de 20\$ / verges³
s'appliquent pour les voyages supplémentaires

Qu'est-ce qu'un Écocentre?

C'est un lieu conçu pour se départir de
manière sécuritaire et visant la récupération de
plusieurs matières, telles que les résidus
domestiques dangereux (RDD), les pneus, les
appareils électroniques et informatiques, les
matelas, les résidus de construction,
rénovation et démolition (CRD, aussi appelés
matériaux secs), etc..

Fonctionnement

Les citoyens sont invités à se rendre à
l'Écocentre pour y déposer les matières
acceptées. Les citoyens ont la responsabilité
de trier les matières dans les conteneurs
appropriés identifiés.

Matières NON acceptées

- Bois traité d'origine non domestique
- Branches et souches
- Carcasses d'animaux
- Déchets biomédicaux
- Déchets radioactifs
- Matières non triées (les ordures domestiques
ne sont pas acceptées)
- Produits explosifs (dynamite, explosifs, feux
d'artifice), armes et munitions
- Plantes exotiques envahissantes (ex. Berce
du Caucase, roseau commun, herbe à poux)
- Produits contenant de l'amiante
- Produit d'usage industriel ou commercial
- Résidus contenant des BPC
- Terre contaminée

Matières acceptées

- Appareils électroniques et informatiques
- Appareils froids (réfrigérateurs, congélateurs,
climatiseurs, celliers, etc.)
- Batteries
- Bois (peint, traité, de palettes, etc.)
- Matelas
- Matériaux de rénovation et de construction
- Matériaux secs (béton, brique, asphalte)
- Métal, fer, aluminium
- Pneus d'automobile sans jantes
- RDD (résidus domestique dangereux)

Pneus hors d'usage

Les pneus hors d'usage sans jantes doivent
être apportés à l'Écocentre ou retournés dans
un établissement de vente de pneus
participant au programme de recyclage.



Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD, matériaux secs)

Ce sont par exemple le bois, le béton, les
briques, le revêtement (vinyle, bardeau), etc.. Ils
doivent être apportés à l'Écocentre ou louez un
conteneur. Visez le plus possible le réemploi,
le recyclage et la valorisation des matières.

Appareils électroniques et informatiques

Ils doivent être apportés à l'Écocentre ou
retournés chez le distributeur, par exemple chez
Bureau en Gros, dans le cadre de la
responsabilité élargie des producteurs (REP).

Matelas

Ils doivent être apportés à l'Écocentre ou
contactez la municipalité au 450-886-3823
poste 0 pour qu'ils soient collectés par les
employés de la voirie. Ils seront recyclés.



INFO - dépliant - no. 2

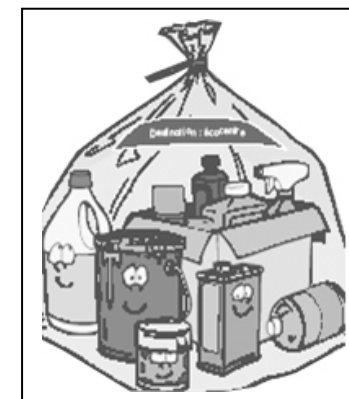
de la municipalité de
Sainte-Émélie-de-l'Énergie



INFO-dépliant : À CONSERVER Édition : Janvier 2017

Collection environnement : INFO-dépliant

L'Écocentre



Municipalité de
Sainte-Émélie-de-l'Énergie
241, rue Coutu
Sainte-Émélie-de-l'Énergie
J0K 2K0

☎ 450-886-3823

Télécopieur : 450-886-9175

Courriel : stemelie@intermonde.net